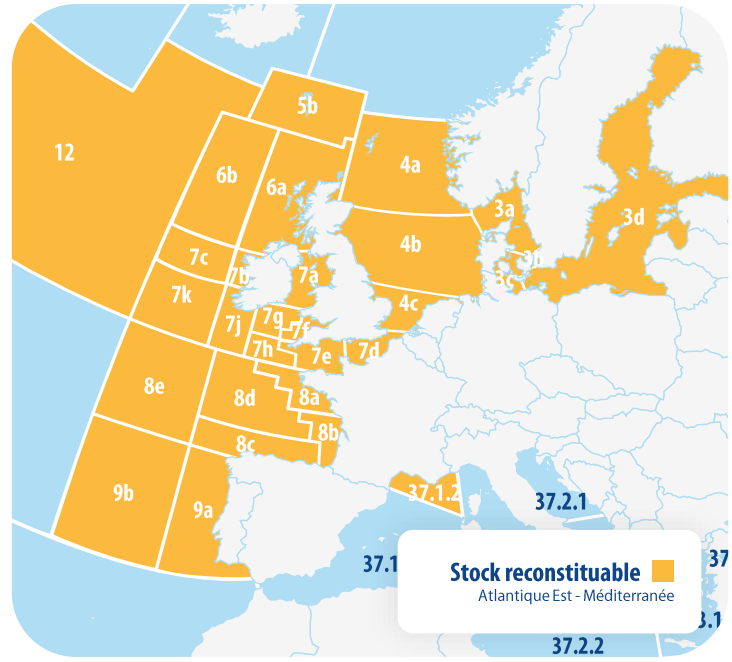


THON ROUGE DE L' ATLANTIQUE



Thunnus thynnus
Blue fine tuna
 Code Alpha 3 FAO : BFT

Provenance des débarquements français de Thon rouge en 2024



STOCK	AVIS 2023	AVIS 2024	AVIS 2025
Atlantique Est /Méditerranée	RECONSTITUABLE	RECONSTITUABLE	RECONSTITUABLE

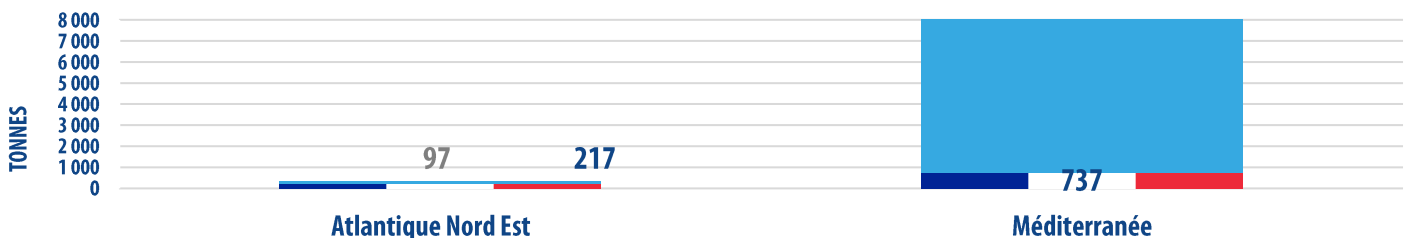
Source : Avis CIEM 2025

2026 (avril)	Atlantique Nord Est	Méditerranée (37)
TAC pluriannuel (2026 – 2028) (tonnes)	48 403 tonnes	
Quota annuel (UE) (tonnes)	25 164 tonnes	
Quota total 2026 (FR) (tonnes)	7 833 tonnes (dont 78,3 pour la pêche de loisir)	
Quota 2026 (FR) (tonnes)	783,3 tonnes	6 971,4 tonnes
Quota 2025 (FR) (tonnes)	669	5 957
Évolution (FR)	17 %	
Pêche ciblée	Oui	
Pêche accessoire	Oui	
Taille minimale de référence de conservation	30 kg ou de 115 cm de longueur à la fourche : détention de thon de taille et poids inférieur interdite. / 8 kg ou 75 cm pour les captures à la canne, ligne et petit métiers côtiers	
Autorisations de pêche	AEP Thon rouge. Pêche senne autorisée du 26 mai au 1er juillet. Dérogation possible pour Méditerranée pour ouverture de pêche dès le 15 mai. Pêche autorisée au grand palangriers pélagiques >24 m du 1er janvier au 31 mai. Pêche au chalut pélagique autorisée en Atlantique Est du 16 juin au 14 octobre. Pêche par canneurs et ligneurs à ligne de traine autorisée en Atlantique Est et Méditerranée autorisée entre 1er juillet et 31 octobre. Capacité de pêche des senneurs devra être limité à une variation maximale de 20% par rapport à la capacité de pêche de référence de 2018	
Fermetures de pêche	(Voir saisons de pêche ci-dessus). Pêche interdite: filets dérivant, filets maillants de fond, filets emmêlant	
Mesures techniques	Prise de mesures pour éviter transfert effort de pêche entre les zones. Moyens aériens de repérage interdits. Déclaration de capture obligatoire avec le système eBCD (electronic Bluefin Catch Document). Autorisation de prises accidentelles de 5% maximum de thon rouge pesant entre 8 et 30kg et 75 à 115 cm. Interdiction de pêcher du thon rouge avec des filets maillants de fond, des filets emmêlant, des trémails et des filets dérivants.	
Sources	Recommandations ICCAT plan pluriannuel de gestion du thon rouge en Atlantique Est et Méditerranée 25-04 - Arrêté du 25 février 2026 établissant les modalités de répartition du quota de thon rouge (<i>Thunnus thynnus</i>) accordé à la France pour la zone « océan Atlantique à l'est de la longitude 45° O et Méditerranée » pour l'année 2025 - Règlement (UE) 2026/249 du Conseil du 26 janvier 2026 - Règlement (UE) 2019/1241 du Parlement Européen et du conseil - Captures nominales ICCAT – Règlement (UE) n° 833/2019 et arrêtés du 22 mars 2013 et du 16 mai 2016	

Débarquements de Thon rouge en 2024

11 967

■ Autres ■ France



STOCKS



Source : Informations dépendantes de la pêche, (CSTEP 2025)